

Ministre du Commerce International

Ottawa, Canada K1A 0G2

Son Excellence Herminio Blanco Mendoza Secrétaire au Commerce et au Développement industriel Alfonso Reyes 30, Piso 10 Col. Hipodromo de la Condesa 06179 Mexico D. F. Mexique

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente dont le texte est annexé à la présente lettre et qui est intervenue entre les délégations du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ci-après dénommé l'« ALENA ») afin d'apporter certaines rectifications techniques à l'annexe 401 de l'ALENA. Ces rectifications ne constituent pas des changements substantiels et ont pour seul objet d'assurer la concordance entre l'annexe 401 et les lois tarifaires des parties.

Je confirme que la présente lettre et son annexe, votre lettre, ainsi que votre lettre à Madame l'ambassadrice Barshefsky et sa lettre de confirmation en réponse, constituent un accord entre les trois gouvernements. Je confirme en outre que cet accord entrera en vigueur le 15 avril 1997, après l'échange de notifications écrites certifiant l'accomplissement des formalités juridiques applicables par chacune des Parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma très haute considération.

Athur C. Eggleto

p.j.